

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 24 OCTOBRE 2005

L'an deux mil cinq, le vingt quatre octobre, à vingt heures trente minutes, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Michel FUGLER, Jean MARIN, et Mme Josiane NIBLING, Adjoints, Mmes Christiane HASSENFORDER, Christine MUNSCH et Chantal BUCHMANN, Conseillères Municipales, MM. Jean-Marc WEBER, Bertrand MECHLER, Olivier GASSER, Hubert ROTHENBURGER, Christian JOB et Bernard JUNCKER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : M. Vincent WERNER, Adjoint et Mme Sylvie PLAIN, Conseillère Municipale.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

M. Vincent WERNER, Adjoint, a donné procuration de vote à M. Bernard JUNCKER, Conseiller Municipal.

Mme Sylvie PLAIN, Conseillère, a donné procuration de vote à M. Roland MARTIN, Maire.

ORDRE DU JOUR

POINT UNIQUE : Location des chasses communales période 2006-2015.

M. le Maire ouvre la séance à 20h30 précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part des procurations suivantes :

- M. Vincent Werner, Adjoint, à M. Bernard Juncker, Conseiller
- Mme Sylvie Plain, Conseillère, à M. Roland Martin, Maire

M. le Maire rappelle aux Conseillers qu'un lot de chasse sur les trois, a fait l'objet d'une convention de gré à gré, à savoir le lot N° 3 – Sudel qui a été attribué pour un montant de 6.750 € à M. Yves Huot de L'Isle sur le Doubs, locataire sortant.

En ce qui concerne les lots N° 1 et N° 2, M. Ponton Roland, locataire des 2 lots, a fait savoir qu'il n'était pas d'accord de reprendre la location de ceux-ci au prix de la précédente période (9.146 € **pour le lot N° 1 et 5.030 € pour le lot N° 2**). **Il a exposé, lors d'un entretien** avec la Municipalité, les motifs qui l'ont amenés à cette décision.

C'est ainsi que ces 2 lots seront mis en adjudication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

* décide de fixer la mise à prix comme suit :

- lot N° 1 : 9.146 €
- lot N° 2 : 5.030 €

* décide de fixer la date de l'adjudication au **lundi 16 janvier 2006 à 15 heures en mairie**

* prend acte que le Groupement Foncier Agricole du Domaine d'Ollwiller se réserve le droit de chasse sur ses terrains, conformément à la Loi locale.

La séance est close à 20h45.